

Région Ile-de-France - Département du Val d'Oise (95)
Commune de VALMONDOIS - INSEE : 95628

PLAN LOCAL D'URBANISME
4.1.A.1-PLAN DE ZONAGE DU QUARTIER DE LA GARE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 22 mars 2016

DISPOSITIONS RÉPONANT AUX OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ART. L.123-1-5-III-1° DU CODE DE L'URBANISME (CU)

Secteur	Site	Localisation	Superficie	Montant de la contribution
UA	UA	Centre-Bourg	1200 m²	12000 €
UA	UA	Centre-Bourg	1200 m²	12000 €
UA	UA	Centre-Bourg	1200 m²	12000 €

BÂTI AGRICOLE POUVANT CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

N°	Site	Localisation	Superficie	Montant de la contribution
1	A	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €
2	A	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €
3	A	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature	Superficie	Montant de la contribution
1	Château	1000 m²	10000 €
2	Moulin, lavoir ou pont	1000 m²	10000 €
3	Statue ou croix	1000 m²	10000 €

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature	Superficie	Montant de la contribution
1	Forêt mésophile	1000 m²	10000 €
2	Forêt humide	1000 m²	10000 €
3	Parc ou jardin	1000 m²	10000 €

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature	Superficie	Montant de la contribution
1	Élément de la trame bleue	1000 m²	10000 €


PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ÊTRE SUBORDONNÉ À DÉMOLITION IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-4° DU CU

N°	Site	Localisation	Superficie	Montant de la contribution
1	UA	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €
2	UA	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-IV-1° DU CU

N°	Site	Localisation	Superficie	Montant de la contribution
1	UA	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €
2	UA	Centre-Bourg	1000 m²	10000 €

- ZONES**
- UA-Zones urbaines mixtes constructibles
 - UB-Zones urbaines mixtes constructibles comprenant des éléments de trame bleue et de trame verte
 - UC-Zones urbaines d'équipements publics ou d'intérêt général
 - AU-Zones à urbaniser
 - N-Zones naturelles et forestières
 - A-Zones agricoles
- PRESCRIPTIONS**
- Dispositions répondant aux objectifs de mixité sociale identifiées au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
 - Bâti agricole pouvant changer de destination identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Élément de la trame bleue identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Élément de la trame verte identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Forêt mésophile
 - Forêt humide
 - Parc ou jardin
 - Prairie mésophile
 - Prairie humide
 - Peupleraie
 - Élément architectural identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Château
 - Moulin, lavoir ou pont
 - Statue ou croix
 - Construction ayant un intérêt architectural et paysager
 - Mur identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Permis de construire pouvant être subordonné à démolition au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
 - Voie et chemin à conserver, à modifier ou à créer identifiés au titre de l'art. L.123-1-5-IV-1°
 - Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.123-1-5-IV-1°
 - Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.130-1°



- Secteurs concernés par des risques naturels prévisibles au titre de l'art. R-123-11-b
- Zones de risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées
 - Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) au titre du risque de mouvements de terrains
 - Périmètre non réglementaire
 - Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Oise
 - Zone bleue
 - Zone turquoise
 - Zone verte
 - Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation par ruissellement de la Vallée du Sausseron
 - Zone Bleu Clair
 - Zone Bleu Foncé
 - Zone Rouge
 - Zone Orange
 - Zone Verte